

# Communiqué de presse

## Négociations salariales 2023

Berne, le 14 novembre 2022

### **Négociations salariales 2023 : Aucun accord avec Coop**

**Les négociations salariales pour l'année 2023 entre le détaillant Coop et les partenaires sociaux que sont la Société suisse des employés de commerce, Unia, Syna/OCST et l'Union des employés de Coop (UEC) sont terminées. Malheureusement, aucun accord n'a été trouvé, car la majorité des partenaires sociaux ont jugé la proposition de Coop insuffisante.**

À l'exception de l'UEC, les partenaires sociaux Société suisse des employés de commerce, Unia et Syna/OCST ne sont pas parvenus à un accord avec Coop lors des négociations salariales : même dans le segment des bas salaires, Coop a refusé la compensation intégrale du renchérissement. Michel Lang, responsable du partenariat social auprès de la Société suisse des employés de commerce, est déçu : « La pleine compensation du renchérissement aurait permis de soulager quelque peu les personnes qui doivent subvenir à leurs besoins avec des revenus particulièrement bas. Elles doivent maintenant se serrer encore plus la ceinture. »

### **Garantir le pouvoir d'achat**

Il est important de maintenir le pouvoir d'achat des salarié-e-s. S'il diminue, cela aura des répercussions immédiates sur leur portemonnaie, mais aussi sur l'économie nationale. La perte de salaire réel est particulièrement douloureuse pour les salarié-e-s à faibles revenus. « Un ménage sur six en Suisse n'arrive déjà plus à payer ses factures à temps. Avec l'augmentation des primes d'assurance-maladie et des prix de l'énergie, de plus en plus de personnes, notamment les bas salaires, dépasseront leur budget et risquent fortement de basculer dans la pauvreté », déclare Fabian Lusser, secrétaire central des services chez Syna/OCST. Près d'un quart des salarié-e-s du commerce de détail (22,5 %, des femmes surtout) sont concernés par la problématique des bas salaires, soit le double de la moyenne suisse.

### **Récompenser l'augmentation de la productivité du personnel**

Coop se porte bien financièrement : l'année dernière, son bénéfice s'élevait à plus d'un demi-milliard de francs. « Ce sont les salarié-e-s qui contribuent toujours plus au chiffre d'affaires et génèrent toujours plus de valeur ajoutée. Et cela grâce à leur grand engagement, à leur fidélité de longue date et à la forte densification du travail. Les employé-e-s doivent davantage participer aux richesses qu'ils et elles génèrent », explique Anne Rubin, coresponsable de la branche du commerce de détail d'Unia.

### **Les bons d'achat n'appartiennent pas aux négociations salariales**

Les partenaires sociaux n'ont pas voulu négocier les bons d'achat Coop dans le cadre des négociations salariales annuelles stipulées par la convention collective. Les bons d'achat sont certes très appréciés chaque année par les salarié-e-s pour ce qu'ils sont : un cadeau lié au chiffre d'affaires qui s'ajoute aux augmentations de salaire. Mais un bon unique n'améliorera pas durablement les salaires. Afin que les employé-e-s du commerce de détail puissent vivre dignement, il faut des augmentations structurelles des salaires. Et ce, étant donné la pénurie grandissante de personnel qualifié dans ce secteur. En tant qu'acteur important du commerce de détail, Coop aurait ici l'occasion de faire figure d'exemple.

Le maintien du pouvoir d'achat est important pour l'économie suisse. S'il diminue, les retombées sur l'économie seront immédiates. Il est incompréhensible que Coop n'entre pas en matière sur ce point important, compte tenu notamment du manque croissant de main-d'œuvre qualifiée. Les partenaires sociaux lancent un appel commun au détaillant pour qu'il rémunère suffisamment ses salarié-e-s dans un contexte économique incertain, mais aussi pour qu'il reconnaisse la nécessité d'une compensation intégrale du renchérissement et qu'il la mette en œuvre. Les partenaires sociaux espèrent amener Coop à changer d'avis.

\*\*\*\*\*

## Interlocuteurs et interlocutrices pour les médias

### **Société suisse des employés de commerce**

Michel Lang, responsable partenariat social, [michel.lang@kfmv.ch](mailto:michel.lang@kfmv.ch), T +41 44 283 45 53

Pour plus de renseignements : [kommunikation@kfmv.ch](mailto:kommunikation@kfmv.ch), T +41 44 283 45 33

### **Unia**

Anne Rubin, coresponsable de la branche du commerce de détail d'Unia, 076 344 75 81

Leena Schmitter, coresponsable de la branche du commerce de détail d'Unia, 079 480 13 08

Pour plus de renseignements : Elisabeth Fannin, porte-parole d'Unia, 076 434 88 33,

[elisabeth.fannin@unia.ch](mailto:elisabeth.fannin@unia.ch)

### **Syna/OCST**

Fabian Lusser, secrétaire central des services, [fabian.lusser@syna.ch](mailto:fabian.lusser@syna.ch), 044 279 71 13

Pour plus de renseignements : département de la communication, Melanie Nobs,

[melanie.nobs@syna.ch](mailto:melanie.nobs@syna.ch), 044 279 71 81

Nous vous remercions de votre intérêt.